

## **RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL**

**1. Organisateur** Le présent jeu-concours est organisé par **Les Numériques (Factory Eleven)**, domicilié(e) 48 Rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris, désigné ci-après "l'Organisateur".

### **2. Lots**

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

1 x Dyson V10 Absolute ; 1 x Samsung Galaxy Tab S6; 1 x Sony WF-1000MX3; 1 x Xiaomi Mi 9T Pro.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants. La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent. Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

### **3. Conditions de participation**

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de Factory Eleven, de ses partenaires et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leurs familles) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse e-mail valide.

- Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. À n'importe quel moment, Factory Eleven pourra demander à tout participant mineur de justifier cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier celui qui ne pourrait justifier de cette autorisation.

- La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants, un justificatif d'identité ou de domicile pouvant lui être demandé à

tout moment du jeu.

Tout formulaire d'inscription au jeu incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

### **4. Frais de participation**

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### **5. Modalités de participation**

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 11/12/2019 au 18/12/2019. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois. La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Pour participer, il faut répondre correctement aux huit questions du quiz en sélectionnant la bonne réponse à chaque fois. Un gagnant parmi les bonnes réponses sera alors tiré au sort. Il est également nécessaire de compléter le formulaire en ligne avec ses noms et ses coordonnées.

### **6. Désignation des gagnants**

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Les participants doivent répondre correctement aux neuf questions, en sélectionnant dans la liste la bonne réponse. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses, pour désigner le vainqueur.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible. Toutefois, en cas de force majeure, Factory Eleven se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toutes informations d'identité ou d'adresse Internet fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

### **7. Date et modalités de publication des résultats**

Les résultats seront communiqués le 19/12/2019. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

### **8. Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de vingt- quatre mois et traitées par les personnes suivantes :

Les informations enregistrées par la société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu sont

réservées à son seul usage, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les seuls besoins de celui-ci. La société organisatrice s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans avoir reçu au préalable le consentement du participant, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles de la manière suivante :

par simple email à l'adresse : [cm@neweb.com](mailto:cm@neweb.com)

## **9. Communication du règlement**

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.